



**ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL**  
**HOULLE - MENTQUE-NORTBECOURT - MORINGHEM - MOULLE**  
**HIVER 2018**



L'ALSH fonctionnera du 26 février au 9 mars 2018 inclus de 9h30 à 17h30 sans interruption (fréquentation à la journée et repas obligatoire). Inscription à la semaine.  
 Ouvert aux enfants âgés de 4 à 13 ans révolus domiciliés prioritairement dans les communes de HOULLE - MENTQUE-NORTBECOURT - MORINGHEM et MOULLE. Toutefois si des places restent disponibles, les enfants des autres villages seront accueillis avec grand plaisir.

Inscription **au plus tard le jeudi 8 février (aucune inscription ne sera acceptée après cette date)** / **Dossier à déposer en Mairie de HOULLE uniquement.** L'inscription des enfants résidant à l'extérieur de l'intercommunalité ne pourra être validée que si des places sont encore disponibles.

Les enfants seront encadrés par des personnes diplômées B.A.F.A ou équivalent.

Tarifs d'inscription :

	Enfants de HOULLE - MENTQUE-NORTBECOURT - MORINGHEM - MOULLE		Enfants domiciliés à l'extérieur	
	QF inf. à 850	QF 850 € et +	QF inf. à 850	QF 850 € et +
Pour les 2 premiers enfants	36 € / enfant	42 € / enfant	44 € / enfant	49 € / enfant
à partir du 3ème enfant	34 € / enfant	40 € / enfant	42 € / enfant	47 € / enfant

**N.B. : Règlement par chèque uniquement**



Bulletin d'inscription

Monsieur                                       Madame

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone domicile : ..... Portable : .....

Adresse électronique : ..... @ .....

N° allocataire : ..... CAF de : .....

Profession du père : .....

Employeur : ..... Téléphone : .....

Profession de la mère : .....

Employeur : ..... Téléphone : .....

Déclare inscrire le(s) enfant(s) :

NOM	PRENOM	Date de naissance	Du 26 février au 2 mars(i)	Semaine du 5 au 9 mars (i)

Fait le : .....

Signature :

(i) Cocher la case correspondante

**N'oubliez pas de vous munir de votre attestation C.A.F. (avec Q.F.), de votre règlement et de votre attestation d'assurance le jour de l'inscription.**